

Une puce sur les aliments à défaut d'une date de **péremption**

Page A 5



Chefferie du PQ
Au tour de Lisée de se lancer

Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 108

LE DEVOIR, LE LUNDI 16 MAI 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

GALA DES OLIVIER **HUMEUR SOLIDAIRE**



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des dizaines d'humoristes masqués ont pris d'assaut la scène du 18^e gala des Olivier dimanche soir afin d'afficher leur solidarité avec Guy Nantel et Mike Ward, qui ont vu leur numéro portant sur la liberté d'expression annulé. Ce geste a eu lieu alors que Ward, absent du gala, remportait le prix de la capsule, chronique ou sketch humoristique Web. Il s'est aussi vu attribuer, en fin de gala, l'Olivier de l'année. **Page B 8**

RÉUSSITE SCOLAIRE

Couillard veut s'inspirer des Anglo-Québécois

ROBERT DUTRISAC
à Drummondville

Le chef libéral Philippe Couillard déplore que le réseau d'éducation francophone soit à la traîne en matière de réussite scolaire et lui enjoint d'imiter le réseau anglophone qui fait beaucoup mieux.

« Nous devons dire à nos amis québécois de langue anglaise que la façon dont ils font les choses, la façon dont ils dirigent leurs commissions scolaires et leurs écoles est la direction à suivre pour tous les Québécois », a déclaré Philippe Couillard dans son discours de clôture du conseil général du Parti libéral du Québec qui réunissait quelque 500 militants.

Le chef libéral a souligné que les commissions scolaires de langue anglaise affichaient un taux de diplomation au secondaire de 85% alors que les commissions scolaires, sauf exceptions, atteignent des résultats moindres (voir encadré).

Pourquoi les commissions scolaires anglophones et quelques rares commissions scolaires

VOIR PAGE A 8 : COUILLARD

POINT CHAUD

Du confinement afghan aux lumières parlementaires

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire à Ottawa

Elle est née dans un pays longtemps dépourvu de gouvernement où les femmes devaient s'effacer de l'espace

public. Elle s'est réfugiée dans un pays où, 20 ans plus tard, elle se retrouve sous le feu des projecteurs en tant que grande prêtresse de la réforme du système électoral. Décidément, Maryam Monsef, la ministre fédérale des Institutions

démocratiques, collectionne les extrêmes.

Maryam Monsef, 31 ans, est née en Afghanistan. Toute jeune, elle perd son père, qui est coïncé dans un échange de coups de feu. Les circonstances sont nébuleuses et elle n'aime

pas en discuter. Quelques années auparavant, son oncle, qui étudiait à l'université de Kaboul, avait été enlevé. Il n'a plus jamais été revu.

La situation politique en Afghanistan est des plus instables. La famille vit à cheval en-

tre Hérat et l'Iran situé à environ 200 kilomètres de là. Quand en 1996 les talibans prennent le contrôle du pays, Suri Basir-Monsef décide de faire le grand saut migratoire.

La mère et ses trois filles s'installent à Peterborough, en

Ontario, où vit déjà un oncle. Maryam n'a que 11 ans. « La météo était exactement comme aujourd'hui : magnifique », a raconté M^{me} Monsef jeudi dernier en entrevue avec *Le De-*

VOIR PAGE A 8 : AFGHAN

AUJOURD'HUI



Actualités · **NPD.** Le successeur de Thomas Mulcair sera élu à l'automne 2017. **Page A 2**

Les Sports · **Basketball.** Les Raptors de Toronto passent en finale de l'Est pour la première fois de leur histoire. **Page B 4**



Avis légaux..... B 6
Décès..... B 2
Météo..... B 5
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... B 2
Sudoku..... B 4

FESTIVAL DE CANNES

Marion Cotillard, ce paysage...

ODILE TREMBLAY
à Cannes

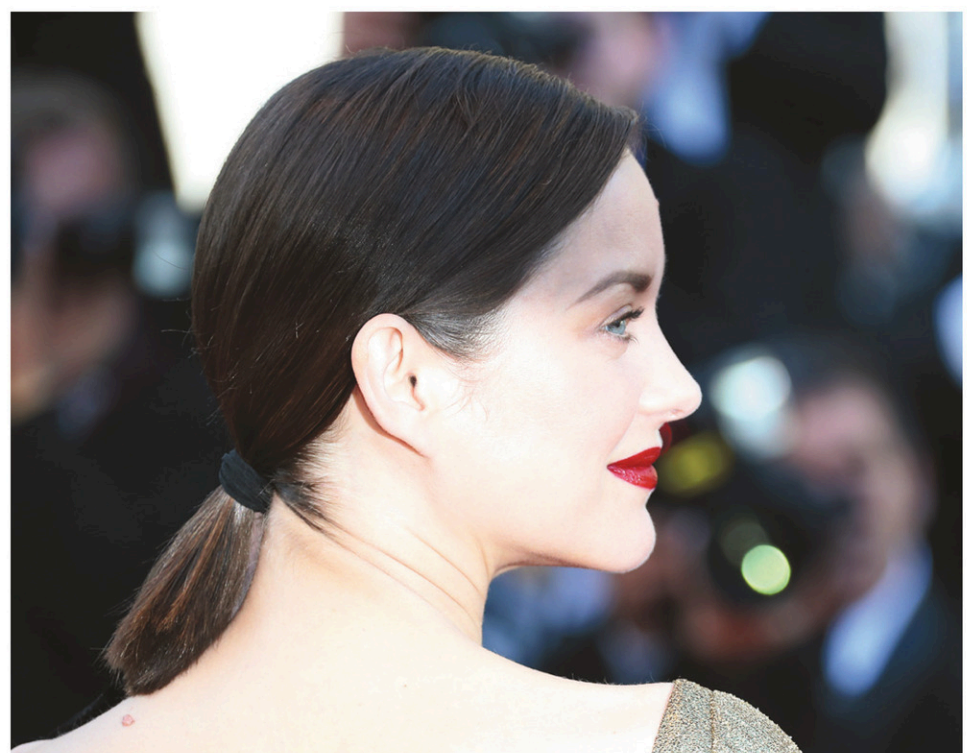
Voici qu'arrive Marion Cotillard, avec sa fragilité et sa sensibilité à fleur de peau, vêtue simplement, sans chichi de star, peut-être fatiguée, assez pour se ménager et n'offrir que sa simplicité en partage. Cannes l'aime et l'actrice française le lui rend bien. L'interprète de *La vie en rose* accompagne cette semaine deux films en compétition. Dès ce dimanche: le très beau et classique *Mal de pierres*, de Nicole Garcia, sur une femme des années 50 qu'elle campe avec fièvre, trop ardente pour son époque et son milieu, entre un mari loyal et un amant idéalisé.

Marion Cotillard est venue quatre fois en compétition, dont en 2012 pour *De rouille et d'os*, de Jacques Audiard, et pour *Deux jours, une nuit*, des frères Dardenne, en 2014, repartie breidouille au prix d'interprétation féminine, oscarisée ailleurs, en attente de consécration ici.

Judi, on verra l'actrice française monter de nouveau les marches du Palais avec l'équipe du film de Xavier Dolan. Ce dernier considère

VOIR PAGE A 8 : CANNES

Lire aussi · La déshumanisation sous la loupe des cinéastes. **Page B 7**



VALÉRY HACHE AGENCE FRANCE-PRESSE

L'actrice française Marion Cotillard est à Cannes pour deux films en compétition. Elle y était dimanche pour défendre *Mal de pierres*, de Nicole Garcia.



RECENSEMENT
2016

VOTRE RECENSEMENT.
VOTRE VOISINAGE.
VOTRE AVENIR.

En remplissant votre recensement, vous aidez votre collectivité à planifier des services comme les hôpitaux, les écoles et le transport en commun.

Remplissez votre recensement en ligne aujourd'hui.

recensement.gc.ca



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Un mois après avoir été désavoué par le parti, Thomas Mulcair a laissé entendre cette semaine qu'il ne se représenterait pas aux élections en 2019.

Le NPD aura un nouveau chef à l'automne 2017

Les candidats pourront faire campagne à partir du 2 juillet prochain

KARL
RETTINO-PARAZELLI

Le prochain chef du Nouveau Parti démocratique (NPD) sera élu à l'automne 2017, à l'issue d'une course trois fois plus longue que la précédente. Les aspirants chefs pourront déposer leur candidature et faire campagne à partir du 2 juillet prochain.

Réuni à Ottawa dimanche, le conseil fédéral du NPD a établi l'échéancier de la course à la direction devant permettre de remplacer Thomas Mulcair, désavoué le mois dernier par les membres de son parti.

Le vote aura lieu entre le 17 septembre et le 31 octobre 2017. La date du scrutin devra être établie par l'exécutif du parti, qui se réunira en juin. Cela signifie que la course s'échelonnait sur au moins 15 mois, alors que la précédente n'avait duré qu'environ 6 mois.

«Les conseillers avaient le désir de donner la chance aux candidats de s'organiser sur une plus longue période pour faire le travail qui est nécessaire et pour s'assurer que le parti ait le temps de faire valoir ses candidats», explique le directeur national du NPD, Karl Bélanger.

Le prochain chef aura deux ans pour rassembler les troupes néodémocrates en vue des pro-

chaines élections fédérales, prévues en octobre 2019.

«Les néodémocrates de partout au Canada auront à faire un choix très important pour l'avenir du parti. C'est aujourd'hui que commence le travail pour remplacer le gouvernement libéral par un gouvernement néodémocrate véritablement progressiste», souligne le NPD dans un communiqué.

Dépenses en hausse

Les successeurs potentiels devront déboursier des frais d'enregistrement de 30 000\$ (deux fois plus que lors de la dernière

La course s'échelonnait sur au moins 15 mois, alors que la précédente n'avait duré qu'environ 6 mois

course à la direction déclenchée en 2011) et devront respecter un plafond de dépenses établi à 1,5 million de dollars (trois fois plus qu'il y a 5 ans).

Ce plafond a simplement été augmenté parce que la course sera trois fois plus longue, affirme M. Bélanger. «Le Canada est un grand pays. Si on veut faire des voyages et avoir du personnel [pour la durée de la campagne], il faut avoir une limite en conséquence. Cela dit,

nous sommes bien en deçà de la limite de 5 millions du Parti conservateur», dit-il.

Le prochain leader du NPD sera élu à l'issue d'un vote secret. Alors que le Parti libéral pourrait adopter fin mai une nouvelle constitution permettant à tous les sympathisants de participer gratuitement au processus décisionnel du parti, le NPD ne donnera le droit de vote qu'aux membres en règle.

«Les modalités pour devenir membre varient d'une province à l'autre», précise toutefois Karl Bélanger. Est-ce qu'il y aura des choses à regarder de ce côté-là? Possiblement. L'exécutif va s'y pencher.»

Thomas Mulcair demeurera chef intérimaire du NPD jusqu'à ce qu'un nouveau chef soit élu. Dans une entrevue accordée à *La Presse*,

il a par ailleurs fait savoir dimanche qu'il est «fort peu probable» qu'il se présente aux prochaines élections fédérales prévues en 2019. «Ma réflexion est faite là-dessus et je commence à aimer l'idée d'avoir des fins de semaine avec Catherine, les enfants et les petits-enfants», a-t-il raconté, évoquant un possible passage vers le monde des médias.

Le Devoir

PARTI CONSERVATEUR

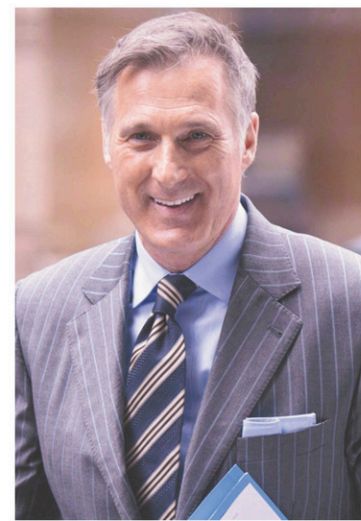
Maxime Bernier lance sa campagne

Le député Maxime Bernier a lancé officiellement sa campagne pour la course à la direction du Parti conservateur, dimanche matin, dans sa circonscription de la Beauce, en présentant sa vision du Canada. Maxime Bernier a dit vouloir devenir le chef du Parti conservateur pour rendre le pays plus prospère. «J'entame la course la plus importante de ma vie», a lancé le député, qui est un fervent de la course à pied.

Il s'est engagé à rembourser la dette et à réduire les impôts s'il est élu. L'ex-ministre, qui exposait ainsi sa vision du Canada lors d'un événement à Sainte-Marie, s'est aussi longuement attardé sur la réduction de la taille de l'État.

Maxime Bernier a affirmé être en faveur d'une réduction de la taille du gouvernement, de la dette et des dépenses publiques. Il s'est aussi attaqué au gouvernement libéral en place à Ottawa, qu'il a qualifié de gouvernement trop gros et dépensier.

Les libéraux de Justin Trudeau «veulent endetter les générations futures de 110 milliards de dollars au cours des prochaines années pour payer des dépenses dont nous n'avons pas les moyens et même si nous ne sommes pas en récession, a-t-il



JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE
Maxime Bernier est député de la Beauce.

dit. Je crois que cela est un geste irresponsable envers les Canadiens et, surtout, envers les générations futures.»

Parcours sinueux

M. Bernier s'est fait élire pour la première fois sous la bannière conservatrice en 2006. Il l'avait emporté avec 67% des voix cette année-là et a toujours été réélu aisément depuis. Maxime Bernier a rapidement gravi les échelons, passant de ministre de l'Industrie à celui des Affaires étrangères. Il avait dû démissionner

de son poste de ministre en 2008 après avoir laissé chez son ex-amie de cœur Julie Couillard des documents confidentiels.

Maxime Bernier avait déjà annoncé en avril qu'il briguerait la direction du Parti conservateur. Il a d'ailleurs déposé les documents nécessaires le mois dernier. Une autre candidate, la députée ontarienne Kellie Leitch, a déjà annoncé officiellement qu'elle souhaitait succéder à Stephen Harper à la tête du parti. Les noms des députés Jason Kenney, Michael Chong, Tony Clement et Lisa Raitt circulent également, mais aucun d'entre eux n'a encore annoncé sa décision.

Le député conservateur Jacques Gourde et l'ancien député de la Colombie-Britannique John Reynolds seront coprésidents de campagne pour Maxime Bernier. M. Reynolds a dit dans son allocution être persuadé que le député de Beauce gagnerait au Québec et au Canada aux prochaines élections de 2019 et qu'il pourrait battre le chef du Parti libéral du Canada, Justin Trudeau.

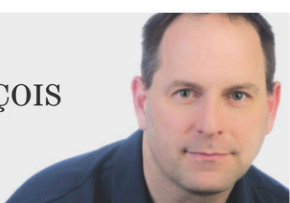
Le prochain chef conservateur sera choisi le 27 mai 2017.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Enseigner

JEAN-FRANÇOIS NADEAU



Demain, 17 mai, il y aura 374 printemps que Paul Chomedey de Maisonneuve fondait Ville-Marie, au nom de la Société Notre-Dame de Montréal.

La mode veut que nous célébrions seulement les chiffres ronds. Le 50^e anniversaire de ceci, le 100^e de cela. Il ne saurait donc être question d'un 374^e anniversaire avec beaucoup d'effusions. On attendra plutôt le 375^e, afin de se faire croire que cela convient mieux pour susciter l'attention générale, tout en continuant d'oublier ceux qui étaient là avant ces Européens.

L'histoire est-elle plus significative lorsqu'elle croise par hasard sur son chemin un étalon mathématique fixé par la simple multiplication des doigts de nos mains? À ce compte, comment s'étonner encore que la culture historique ici ne soit qu'une affaire de façades?



Avant le début du XX^e siècle, on n'enseigne guère l'histoire en ce pays. Malgré l'existence des travaux d'un François-Xavier Garneau, on avait surtout de l'attention pour les fables religieuses. Ce pays fut gavé de mythes puis placé en orbite dans les hautes sphères d'un apolitisme nimbé de rêves héroïques.

En 1943, le Québec fut la dernière province canadienne à adopter une loi en faveur de l'instruction obligatoire. L'Angleterre l'avait fait en 1880. La France en 1882. La Suède, bien avant.

Cette loi adoptée, la situation ne changea pas pour autant du jour au lendemain. Pensez donc: tant de gens ne s'étaient pas battus si longtemps contre l'éducation obligatoire pour s'avouer vaincus par une simple loi! Tout un système d'éducation confessionnel continua donc de laisser l'histoire être chevauchée par celle de la sainte mère l'Église. Cela n'engendra pas au final beaucoup d'enfants forts.

Un tel refus du savoir, encouragé des décennies durant, a facilité un joyeux surplace social. Le simple fait de mettre un pied devant l'autre suffisait alors à se faire croire que l'on avait du courage et que l'on avançait dans la bonne direction, alors que, dans les faits, on se contentait de tourner en rond autour de fables historiques.

Au fond, on a toujours eu peur de l'éducation. L'idée qu'elle soit enfin accessible à tous gratuitement continue d'ailleurs d'inquiéter. Le gouvernement Couillard craint comme la peste les effets anticipés d'une refonte du programme d'histoire au secondaire, au point d'y mettre un frein. Il y a pourtant bien plus à craindre à ne pas ou peu enseigner l'histoire, tel qu'on en a pris l'habitude depuis si longtemps.



En 1642, Maisonneuve pose pied sur l'île de Montréal. Le 17 mai, ou le 18, Barthélemy Vimont célèbre une messe. C'est ce jésuite, témoin direct, qui racontera les premières heures de cette colonie. Il ne fait pas de cas de ceux dont les ancêtres occupent ce territoire depuis 11 000 ans. En faisons-nous bien davantage?

À l'ancien emplacement d'Hochelaga, Maisonneuve et sa bande se trouvent à la porte d'une civilisation, celle du maïs. Voici des maisons fermées, des places publiques, des espaces de culture, une véritable organisation sociale.

Mais les aventuriers de la foi, aveuglés volontairement par leur dessein divin, ne voient d'abord en Montréal qu'un théâtre pour concrétiser la plus vieille et la plus universelle des nostalgies humaines: la quête d'un paradis originel, un éden dont rêvait déjà Jacques Cartier, le premier à y être passé. En 1535, le marin malouin parle d'un monde paradisiaque. Il évoque les plus belles plaines qui se puissent voir, des espaces couverts de chênes, des forêts couvertes de glands où tout s'ouvre soudain sur de riches terres labourées par des Indiens attentifs.

L'Amérindien n'est fixé d'abord dans ce projet mystique qu'à titre de symbole de façade. C'est le «bon sauvage», l'homme naturel qui émane du paradis. Ce mythe sera décapé avec les idéaux philosophiques du XVIII^e siècle. À chaque moment où ce territoire se refondera sur de nouvelles bases politiques, on ramènera ce même symbole de pureté fabulée. *La mort du général Wolfe*, la toile de Benjamin West qui célèbre la conquête anglaise, donne à voir l'Amérindien dans la pose distancée du *Penseur* de Rodin. Lorsqu'en 1867, année de la Confédération, la Banque de Montréal installe devant son édifice principal un immense fronton inspiré du Parthénon, l'Amérindien est à nouveau voué à une pose similaire où il évoque l'univers paradisiaque de la pureté fabulée des origines humaines.

Au-delà de l'Amérindien bon rien que pour la façade, des gens comme un Charles Le Moyne montrent au contraire de l'ouverture à la rencontre de l'Autre. Au point que, sans trop s'en rendre compte, ils se canadiennisent et posent petit à petit les jalons d'une nouvelle nationalité. À ce jour pourtant, on a encore bien du mal à prendre en compte les dimensions réelles de l'Amérique autochtone dans la constitution de notre identité.



Ces deniers jours, pour son projet de train électrique au cœur de Montréal, la Caisse de dépôt et placement du Québec annonçait vouloir «éviter de toucher aux façades» des immeubles sur son tracé, «parce qu'on est sensibles au fait que ce sont des édifices patrimoniaux».

Ce n'est pas en sauvant seulement les façades de quelques anciens édifices, en se faisant croire ainsi que la surface peut être tenue pour l'équivalent de la profondeur, qu'on en arrivera bientôt à comprendre la place des fondations et des fondateurs dans une société. Il serait temps de s'en aviser. Et de l'enseigner.

PARTI QUÉBÉCOIS

Jean-François Lisée sera de la course

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Jean-François Lisée a décidé, dimanche, de se lancer dans la course à la direction du Parti québécois, a appris *Le Devoir*.

Le député de Rosemont en a fait l'annonce aux candidats déclarés, Véronique Hivon et Alexandre Cloutier.

Il a fallu cinq jours à Jean-François Lisée pour déterminer que sa contribution à la course à la chefferie péquiste se distinguera suffisamment de celles des autres candidats pour que sa candidature en vaille la peine. Mardi dernier, il avait réfléchi tout haut sur l'utilité de sa candidature. «La question que je me pose et que je pose aux gens à qui je parle, c'est: quelle serait l'utilité ou la nécessité de ma candidature? Est-ce que j'ai des choses à dire qui ne sont pas dites par d'autres?»

Le candidat croit qu'il est en mesure de formuler, à la faveur de cette course à la chefferie, des propositions qu'il considère comme singulières. Lors de la précédente course à la direction de 2014-2015, Jean-François Lisée faisait partie des cinq candidats sur la ligne de départ avec Alexandre Cloutier, Bernard Drainville, Martine Ouellet et Pierre Karl Péladeau. Pierre Céré s'était présenté par la suite.

Son entrée en piste fut aussi fulgurante que controversée. En octobre 2014, dans un livre-

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR
Jean-François Lisée avait tenté sa chance en 2015.

événement intitulé *Le journal de Lisée: 18 mois de pouvoir, mes combats, mes passions*, Jean-François Lisée révélait les dissensions au sein du Conseil des ministres du gouvernement Marois relativement au projet de charte de la laïcité. Il affirmait qu'il aurait voté contre le projet de charte des valeurs si elle n'avait pas compris un article garantissant les droits acquis. Ses collègues députés lui avaient reproché ce qu'ils considéraient comme une violation de son serment ministériel de discrétion. Il avait accusé son rival Bernard Drainville d'avoir «empoisonné» le débat sur la laïcité avec cette charte.

En outre, Jean-François Lisée avait été le seul

candidat à relever la situation problématique du candidat Pierre Karl Péladeau qui conservait ses actions de contrôle de l'empire médiatique québécois. Il avait qualifié le magnat de la presse de «bombe à retardement» pour le PQ, ce qui avait suscité l'hostilité de maints militants péquistes.

Le 23 janvier 2015, Jean-François Lisée s'est retiré de la course parce que l'avance de Pierre Karl Péladeau lui apparaissait insurmontable. Les militants péquistes veulent avoir «leur moment Péladeau», avait-il déclaré.

Il faut également souligner qu'un sondage publié à l'automne 2014 ne favorisait aucunement le candidat. Chez les sympathisants péquistes, Jean-François Lisée, en dernière place, ne recueillait que 2 % des appuis.

Mécanisme référendaire

Le candidat avait présenté une proposition à la fois claire et souple sur la tenue ou non d'un référendum sur la souveraineté dans un premier mandat de gouvernement. À six mois des élections de 2018, il aurait informé la population si un tel référendum se tiendrait, une position qu'avait reprise Pierre Karl Péladeau. Dans son livre *Sortie de secours*, publié en 2000, il avait suggéré au gouvernement péquiste de tenir des référendums sur autre chose que la souveraineté afin de réclamer des pouvoirs du gouvernement fédéral.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le porte-parole du Regroupement des travailleurs autonomes Métallos, Benoit Jugand, s'est adressé à la presse.

UBER

Les travailleurs du taxi maintiennent la pression

Québec doit adopter rapidement son projet de loi 100, dit le syndicat

FRANÇOIS DESJARDINS

Quelle que soit la décision d'Uber quant à l'avenir de ses activités au Québec, les travailleurs du taxi poursuivent les procédures juridiques déjà entreprises contre la société californienne et pressent le gouvernement Couillard d'adopter «le plus rapidement possible» son projet de loi 100 et de l'appliquer.

Trois jours après le dépôt du projet de loi, salué par l'industrie mais critiqué par certains qui le voient comme une occasion ratée d'aborder des enjeux plus larges, comme la mobilité urbaine et l'innovation, 300 membres du Regroupement des travailleurs autonomes Métallos (RTAM) se sont réunis en assemblée à Montréal pour faire le point sur certains éléments.

Le RTAM a notamment décidé de demander à Québec de retirer la disposition portant sur la modulation des tarifs en fonction de l'achalandage. Lors d'une conférence de presse tenue pendant la pause de l'assemblée, son porte-parole a tenu à aborder le sujet de l'économie du partage.

«Uber, ce n'est pas l'économie du partage. C'est du capitalisme pur.

Lorsqu'on prend de l'argent et qu'on l'envoie dans les paradis fiscaux, ce n'est pas l'économie du partage», a dit le porte-parole du RTAM, Benoit Jugand. «Lorsqu'on surcharge et qu'on facture cinq, six, sept fois le tarif, ce n'est pas l'économie du partage. Si économie du partage il y a, le RTAM sera présent aux différentes tables de négociation. On est d'accord avec le principe, mais on tient à rappeler au gouvernement qu'Uber, c'est du taxi.»

Offensive

Le projet de loi a pour effet d'imposer à Uber l'obligation de se conformer aux règles de fonctionnement de l'industrie du taxi. L'entreprise américaine, qui ne paie pas d'impôts au Québec, devra notamment percevoir la TPS et la TVQ, et les chauffeurs devront détenir un permis de taxi.

M. Jugand a dit que le RTAM, qui affirme représenter environ 4000 membres dans le taxi et le camionnage, a soumis 31 propositions en commission parlementaire et que le gouvernement en a retenu 18.

Le RTAM a déjà lancé deux procédures contre Uber, soit une demande d'injonction permanente et une demande d'action collective. «C'est pas parce qu'Uber quitte demain, ou si un jour ils décident de respecter la loi, que tout à coup l'argent volé ou pris illégalement dans les poches des chauffeurs de taxi va leur revenir», a dit M^e Marc-André Cloutier, fondateur de Juripop. Il souhaite une date de procès d'ici la fin de l'été ou le début de l'automne.

Au conseil général du Parti libéral, tenu en fin de semaine à Drummondville, le ministre Daoust a dit samedi que le projet de loi «n'est certainement pas l'idéal», mais que personne n'a proposé autre chose. Dira-t-il, le premier ministre Couillard a annoncé un chantier sur l'économie du partage.

«Mission accomplie»

L'assemblée des travailleurs du taxi s'est déroulée à huis clos, à l'exception d'une courte introduction à laquelle les médias ont pu assister. Au plaisir des membres,

M. Jugand a affirmé que «la mobilisation, c'est ce qui a fait en sorte qu'on a pu faire comprendre au gouvernement qu'on est une industrie qui doit être respectée». La bataille n'est pas gagnée pour autant, a-t-il convenu en point de presse.

Vingt-quatre heures avant le dépôt du projet de loi 100, un juge de la Cour supérieure a estimé qu'au sens de la loi, Uber fonctionne comme un service de taxi. Le juge Guy Cournoyer se penchait sur un litige entre l'entreprise californienne et Revenu Québec au sujet de la saisie de données auprès de la compagnie en 2015. Ainsi, le juge a écrit que, compte tenu des «faits qui lui étaient présentés, le juge ayant délivré les mandats de perquisition pouvait donc conclure qu'il existait des éléments de preuve pouvant justifier la conclusion qu'Uber avait commis les infractions fiscales alléguées».

Le juge a ajouté que «la Loi concernant les services de transport par taxi définit clairement le transport par taxi lorsqu'elle prévoit que le transport rémunéré de personnes à l'aide d'une automobile doit être autorisé par un permis».

Le Devoir

ACTUALITÉS

Manifestation pour la sauvegarde du boisé des Hirondelles

Quelque 200 manifestants se sont réunis dimanche matin à Saint-Bruno-de-Montarville pour faire pression sur Québec dans le dossier du boisé des Hirondelles, ce terrain menacé par un projet de développement immobilier. Plusieurs groupes environnementaux ainsi que le maire de Saint-Bruno, Martin Murray, ont pris part au rassemblement afin d'interpeller le ministre de l'Environnement, David Heurtel. Selon Radio-Canada, ce dernier aurait l'intention d'autoriser le projet résidentiel sur ce terrain appartenant au sénateur Paul Massicotte. Dans cette saga qui dure depuis près de 10 ans, les opposants au projet disent vouloir protéger le ginseng à cinq feuilles, une plante en voie de disparition. Québec envisagerait plutôt de déplacer cette plante menacée à l'extérieur du boisé des Hirondelles.

Le Devoir

Le Collège militaire de Saint-Jean redeviendra une université

Le ministre de la Défense nationale, Harjit Sajjan, annoncera mardi que le Collège militaire royal de Saint-Jean (CMRSJ) retrouvera son statut d'institution universitaire, selon ce qu'ont rapporté dimanche plusieurs médias. Cette institution francophone décernait des diplômes universitaires à des officiers des Forces armées canadiennes jusqu'à sa fermeture en 1995. Elle a été rouverte en 2008, mais avec le statut d'établissement collégial. Les militaires francophones devaient alors poursuivre leur formation au Collège militaire royal du Canada, à Kingston. Lors de la dernière campagne électorale fédérale, les conservateurs se sont engagés à rétablir la vocation universitaire du CMRSJ. «Les officiers francophones ont le droit de recevoir une formation universitaire en français», a fait valoir il y a quelques semaines le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault.

Le Devoir

Exécutions: Pfizer interdit l'utilisation de ses produits

Le géant pharmaceutique Pfizer a annoncé qu'il interdisait l'administration de ses produits pour des injections létales. Pfizer a expliqué dans un communiqué publié sur son site Internet, vendredi, que ses produits étaient fabriqués pour «améliorer et sauver la vie des patients». L'entreprise s'oppose donc «fermement» à ce qu'ils soient utilisés pour infliger la peine de mort à des prisonniers. L'annonce de Pfizer aura vraisemblablement peu d'effets immédiats. Sa décision fait suite à une mesure adoptée précédemment, après l'acquisition de l'entreprise Hospira, l'année dernière. Hospira, établie à Lake Forest en Illinois, avait proscrit l'utilisation de ses produits pour la peine capitale, comme l'avaient fait plusieurs autres sociétés pharmaceutiques. Ce nouveau développement signifie que les 25 entreprises approuvées par le gouvernement américain pour fournir les substances servant aux exécutions ont maintenant interdit leur utilisation à cette fin, selon Reprieve, une organisation de New York qui s'oppose à la peine de mort.

Associated Press



LAWRENCE CÔTÉ-COLLINS

La fosse de la mine d'or de Malartic pourrait s'agrandir si le projet de l'entreprise est approuvé.

Mine de Malartic: 50 millions pour atténuer les désagréments

La société minière a présenté son plan à la population, qui prévoit des acquisitions de maisons près de la fosse pour 150 000 \$ chacune

FRANÇOIS DESJARDINS

La société minière Canadain Malartic a présenté aux citoyens de la ville dimanche une nouvelle version de son guide de cohabitation, qui prévoit 10 millions pour des acquisitions de maisons situées le plus près de la mine et 40 millions pour les inconvénients et dérangements.

Fruit de 16 rencontres de travail entre différentes parties prenantes, dont la Ville, les citoyens qui habitent le plus près de la mine, des experts, la Coalition Québec meilleure mine et des acteurs économiques locaux, le plan pourrait être mis en œuvre cet été.

Deux volets

La présentation du plan constitue un chapitre majeur pour la population locale, car les modalités potentielles étaient jusqu'ici inconnues et que la société minière travaille déjà sur l'expansion de la mine. Le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a récemment tenu une séance d'information avec les citoyens.

«La santé publique a clairement indiqué que près de 30 % de la population demandait à être relocalisée»

Ugo Lapointe, Coalition Québec meilleure mine

Les 40 millions en compensations, pour tous les citoyens et rétroactifs aux trois dernières années, visent à indemniser la population en fonction de la proximité et du degré de dérangement, par exemple la poussière, le bruit, les vibrations, etc.

Quant au budget d'acquisitions, il se situe à 6,8 millions pour les activités actuelles, à raison de 150 000 \$ en moyenne pour chacune des 45 maisons admissibles dans le quartier sud, situé à côté de la mine. Il pourrait atteindre 9,8 millions si l'agrandissement était un jour autorisé,

ce qui toucherait vingt maisons supplémentaires.

Le plan sera soumis aux commentaires jusqu'au 31 mai. Celui-ci demeure «préliminaire» et «pourrait être amélioré», peut-on lire dans une lettre aux citoyens signée par le maire, Martin Ferron, le directeur général de la mine, Serge Blais, et les coprésidents par intérim du comité de suivi, Vincent Rousson et Jacques Saucier.

Par ailleurs, certains sujets continuent de faire l'objet de discussion, notamment les mesures d'atténuation et le déménagement des «personnes vulnérables».

«Les citoyens sont déçus», a dit Louis Trotter, membre du Comité de citoyens de la zone

sud de la voie ferrée. Très mécontent, il a dit que les citoyens tiendraient une assemblée publique lundi soir, en présence d'un avocat, pour déterminer la façon dont ils entendent réagir.

Pas suffisant

La Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada estime que l'enveloppe devrait plutôt tourner autour de 200 millions.

«Une enveloppe de 50 millions permettrait d'offrir l'acquisition à peine à 5 % de la population de Malartic alors que la santé publique a clairement indiqué que près de 30 % de la population demande à être relocalisée, une proportion qui augmente à plus de 50 % dans les quartiers les plus rapprochés de la mine à cause des impacts liés aux dynamitages, au bruit, à la poussière et à la circulation accrue», a déclaré le porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine, Ugo Lapointe.

Le Devoir

André Brahic, une étoile est morte

L'astrophysicien a découvert les anneaux de Neptune

L'astrophysicien, inlassable conteur et découvreur des anneaux de Neptune, est décédé dimanche.

André Brahic? Une des figures de l'astronomie française, mais aussi un formidable passeur de savoir, «monté sur pile atomique, au débit "torrentiel", capable de vous faire vibrer pour un robot spatial ou une découverte d'astrophysique», écrivait *Libération* il y a quelques années. Cet homme chaleureux, incapable de s'arrêter lorsque de façon imprudente quelqu'un lui donnait la parole, est décédé d'un cancer ce dimanche à Paris, dans la ville où il était né 73 ans plus tôt.

«Faire briller les yeux des enfants»

André Brahic était né en novembre 1942 dans une famille modeste. Initié à l'astrophysique par Evry Schatzman, le père de la discipline en France après la guerre, il devient dès les années 1980 un spécialiste de l'exploration du système solaire conduite par la sonde spatiale *Voyager* et la mission américano-européenne *Cassini* partie en 1997, qui continue à tourner autour de Saturne. Il s'intéresse aux anneaux de Saturne avant de lancer en 1984 un programme qui lui permet de co-découvrir les anneaux d'une autre planète gazeuse, Neptune, avec l'astronome américain William Hubbard.

Le dernier anneau se décompose en quatre arcs dont trois furent découverts au départ par André Brahic qui leur donna les noms de «Liberté», «Égalité» et «Fraternité» en référence à la devise nationale française, tandis que le dernier arc fut trouvé par l'une de ses collaboratrices. Astrophysicien au CEA et professeur à l'Université Diderot-Paris VII, il avait également dirigé le laboratoire Gamma-gravitation.

André Brahic

Brahic défendait aussi la culture de la science dès le plus jeune âge. Bien expliquée, «elle peut faire briller les yeux des enfants». Auteur de nombreux livres de vulgarisation, il multipliait les conférences où il partageait, enthousiaste, son amour de l'exploration spatiale. «C'était un personnage éblouissant et hors du commun, extraordinairement chaleureux, profond et authentique, un grand savant et en même temps un conteur, un écrivain», a commenté son éditrice Odile Jacob, qui était très proche de lui. «La France perd un scientifique prodigieux et joyeux dont le seul projet était de faire partager sa passion au plus grand nombre», a déclaré l'Élysée dans un communiqué.

«Pas Sarkozy»

Il s'investissait inlassablement auprès des hommes politiques pour les sensibiliser à cette question. A Chirac et Jospin, alors en campagne présidentielle, il disait: «Quand vous avez des problèmes dans les banlieues, envoyez les astronomes d'abord, la police après!» Il n'aimait pas Nicolas Sarkozy. En 2007, dans un discours mordant et très drôle lors d'une réunion de l'association Sauvons la recherche, il affirmait que l'élection du candidat de droite entraînerait un recul de la recherche scientifique de plusieurs années. «Ce ne sera pas aussi grave que M^{me} Tchatchet, pas aussi grave que Pinochet, ce sera au niveau de Brejnev», s'enflammait-il devant une salle hilare. «Élisez n'importe qui, mais pas lui.» Ce jour-là, il avait mal lu les étoiles.

Lac-Simon retrouvera son corps policier

La police autochtone devrait reprendre le contrôle graduellement

Lac-Simon — La police autochtone reprendra du service dans la communauté de Lac-Simon, en Abitibi, a annoncé le gouvernement du Québec, dimanche.

Les ministres de la Sécurité publique, Martin Coiteux, des Affaires autochtones, Geoffrey Kelley, et le responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, Luc Blanchette, se sont rendus à Lac-Simon dimanche, où ils ont rencontré des représentants de la nation Anishnabe.

À l'issue de la rencontre, trois mesures pour tenter d'améliorer la sécurité dans la communauté ont été annoncées, dont le retour graduel de la police autochtone.

Dès le mois prochain, un po-

licier à la retraite de la Sûreté du Québec (SQ), Réjean Hardy, aura le mandat d'expert-conseil auprès de la police autochtone de Lac-Simon pour une durée d'un an. La police locale sera donc assistée dans ses activités policières et ses tâches opérationnelles ou administratives, avant de reprendre entièrement la responsabilité du territoire.

Un policier à la retraite sera expert-conseil auprès de la police autochtone

Prévention

Un programme de prévention de la criminalité auprès des jeunes sera aussi implanté. Selon le gouvernement, le projet vise à lutter en amont contre une problématique touchant les jeunes d'une région et représente un investissement de 625 000 \$ sur cinq ans. Également, 30 000 \$ seront

versés pour installer des caméras dans les écoles primaire Amikobi et secondaire Amick Wiche, afin d'en contrôler les accès.

En conférence de presse, le vice-chef de la nation Anishnabe s'est montrée satisfaite et a dit vouloir le retour de la police autochtone dans la communauté. «Après les durs événements des derniers mois que nous avons vécus, nous devons revoir notre sécurité publique pour assurer la continuité de notre corps de police et assurer leur sécurité», a déclaré Pamela Papatie.

Deux drames

Ces mesures surviennent après qu'un policier eut été tué dans la communauté, lors

d'une opération qui avait mal tourné cet hiver.

L'agent Thierry LeRoux a été tué le 13 février à la suite d'une intervention dans une résidence de Lac-Simon. Accompagné par un autre collègue, il avait été appelé à se rendre sur place en raison d'une querelle quand Anthony Raymond Papatie l'a abattu, avant de s'enlever la vie. Le jeune policier travaillait pour la police de Lac-Simon depuis seulement six mois.

Un jeune homme de la communauté a aussi perdu la vie à la suite d'une intervention policière en avril.

Des agents de la police de Lac-Simon avaient été appelés pour un individu arpantant les rues en brandissant une arme blanche. L'intervention avait été compliquée par le fait que les policiers locaux avaient aussi été pris à partie par des citoyens du territoire algonquin. Des renforts avaient alors été demandés à la SQ.

Le Syndicat canadien de la fonction publique, qui représente les policiers de Lac-Simon, avait attribué la mort de Sandy Tarzan Michel, âgé de 25 ans, à un sous-financement chronique du corps policier.

Lac-Simon est situé à 35 kilomètres de Val-d'Or.

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Résultats des tirages du : 2016-05-14

649 08 21 24 29 compl. 07 21 24 25 compl.

33 41 46 31 36 40

Prochain gros lot (approx.) : 13 000 000 \$

+ 1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$

40084102-03

Extra 1072328

Résultats des tirages du : 2016-05-13

03 06 08 17 21 28 34 compl. 02

Prochain gros lot (approx.) : 17 000 000 \$

8798324

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

SOCIÉTÉ

#CHRONIQUEFD

Les incendiaires

FABIEN DEGLISE



C'est une belle histoire, avec ses photos de chiens, de chats, de lapin, de grenouille et même de ce hérisson, dans les mains d'une hôtesse de l'air, tout sourire, debout au milieu de la cabine d'un avion rempli de réfugiés de la catastrophe naturelle.

Alors que la ville de Fort McMurray, en Alberta, était encore aux prises avec les flammes la semaine dernière, un pilote de la compagnie pétrolière Suncor, Keith Mann, a décidé de transgresser les règles de son entreprise pour assurer l'évacuation de 100 animaux sauvés du brasier, en compagnie d'humains cherchant eux aussi un nouveau refuge, plus bas vers le sud. Le transport d'animaux n'est pas autorisé en temps normal sur la ligne aérienne de la pétrolière, qui ne s'est pourtant pas privée de les prendre en photo dans la cabine, de partager les clichés en ligne ou avec quelques médias et, du coup, de nourrir ce récit plein d'humanité et de compassion d'une arche de Noé opposant ses bons sentiments à l'horreur d'une dévastation. Une sorte de « bonne nouvelle Suncor » dans la circonstance.

La stratégie de communication a un petit quelque chose de grossier et cherche sans doute à tenir le plus longtemps possible les regards éloignés des questions difficiles que la compagnie, tout comme ses concurrentes qui prospectent le pétrole dans les sables bitumineux de l'Alberta, va bientôt devoir affronter. Du moins une fois que les derniers bouquets de fumée, en se dissipant, auront redonné un peu plus à l'esprit critique son droit de cité.

Là où ça fait mal

Le correspondant au Canada du *Guardian*, quotidien britannique respecté et respectable, lui, n'a toutefois pas attendu pour les poser, ces questions, en établissant jeudi dernier un lien direct entre les incendies de forêt en hausse sur le territoire boréal canadien, le réchauffement climatique et plusieurs responsables de ces bouleversements du climat par leur pollution : les compagnies Suncor, ExxonMobil, BP, Shell, Total, Chevron, CNRL et autres incontournables de la course à l'énergie fossile, qui ont toutes pignon sur tas de sable de l'Athabasca, de la Peace River et du Cold Lake.

Ces géants du forage nourrissent un groupe très sélect, mais finalement pas très glorieux, de 90 entreprises à travers le monde qui sont responsables des deux tiers de la production de gaz à effet de serre. Vous savez, ces gaz qui, par effet d'osmose, augmentent la sécheresse d'une forêt et les risques d'incendie qui viennent avec. Cette mathématique de la culpabilité a été établie en 2013 par le Climate Accountability Institute du Colorado et posée dans les pages du journal *Climatic Change*.

La dévastation de la forêt boréale, l'éradication de 10% de cette ville minière par le feu, relève donc bien plus de la maladie auto-immune que du hasard et de la coïncidence, à en croire le *Guardian*, qui propose d'ailleurs que la facture de la reconstruction soit envoyée aux compagnies pétrolières, plutôt qu'aux contribuables canadiens. Devant le drame et la dévastation, un regard extérieur peut aider à ne plus rester les yeux collés sur le doigt de cette main invisible qui désigne finalement bien d'autres choses que des animaux sauvés par Suncor.

Ne pas éclairer le drame de Fort McMurray par ce réchauffement climatique que l'existence même de cette ville alimentaire, ce serait faire fi de l'étude de l'International Institute for Applied Systems Analysis qui, en août dernier, a sonné l'alarme sur les conséquences déléterées de ces changements de température induits par la pollution sur la forêt boréale, au Canada comme ailleurs. Chaleur et sécheresse à la hausse augmentent la récurrence des incendies incontrôlables et la propagation d'épidémies d'insectes dangereux, écrivaient les auteurs de l'étude à l'époque en évoquant un risque élevé de « savanisation » de ces territoires à moyen terme, si aucune mesure n'était prise pour inverser la tendance. Savane? Oui, comme celle qui va fatalement remplacer les 2300 km² de la forêt boréale incendiée autour de Fort McMurray.

Coupables et récidivistes

Depuis la fin de la semaine dernière, des enquêteurs se promènent d'ailleurs sur ces terres brûlées pour mieux cerner le commencement du brasier et tenter de trouver, le cas échéant, des coupables, qui sont probablement très nombreux et pas seulement dans cette région du globe.

Car les incendiaires de Fort McMurray, ce sont aussi ces obsédés ou ces dépendants des énergies fossiles tout comme ceux qui lambinent pour s'en éloigner, ce sont ceux qui carburent à l'inertie, qui imposent des freins à l'électrification des transports, qui forment des excuses pour justifier encore et toujours la combustion lente et sournoise des derniers gisements de pétrole pour soutenir les impératifs de production, de vente, d'obsolescence programmée d'une industrie qui, à Fort McMurray comme ailleurs, commentent réellement à se nuire à elle-même.

Ce que les photos d'un chien, la langue pendante, assis sur le tapis d'un transport aérien d'urgence après le décollage, ne permettent certainement pas très bien de voir.

chroniquefd@ledevoir.com
Sur Twitter: @FabienDeglise



PHOTOS GÉRALD DALLAIRE LE DEVOIR

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Des puces pour éviter de jeter ses choux gras

Plusieurs pays songent à éliminer les dates de péremption

Le gaspillage alimentaire est un problème mondial auquel de plus en plus de pays veulent s'attaquer. Leur cible? Les dates de péremption, à l'origine d'une grosse part des aliments jetés aux ordures. L'Allemagne tente un nouvel angle d'attaque: la puce électronique.

ISABELLE PARÉ

Le mois dernier, le ministre allemand de l'Agriculture, Christian Schmidt, jetait un pavé dans la mare en disant vouloir en finir avec les dates de péremption sur les aliments. Une indication qui, à son avis, précipite indûment vers la poubelle des tonnes d'aliments encore comestibles.

Pour y arriver, il brandit une solution inusitée: intégrer aux aliments des puces électroniques qui attesteront de l'état réel du produit à l'aide d'un code de couleur. Du vert (encore bon) au rouge (périmé), la puce indiquera aux consommateurs l'état de fraîcheur du produit convoité.

L'Allemagne a investi pas moins de 10 millions d'euros (14,6 millions \$CAN) pour développer, d'ici trois ans, de tels emballages intelligents. Le gouvernement a même amorcé un ballet diplomatique pour convaincre ses partenaires européens d'entrer dans la danse, puisque les règlements sur l'étiquetage découlent encore de normes européennes régissant le commerce et les normes de salubrité sur le Vieux Continent.

Pour l'instant, seuls les Pays-Bas ont emboîté le pas et font tandem avec le pays d'Angela Merkel pour sonder le développement de ces emballages à puces.

Jeter ses choux gras

Selon Éric Ménard, auteur, blogueur et spécialiste du gaspillage alimentaire, l'initiative allemande est à ce jour unique.

«A ma connaissance, ils sont les premiers à sonder cette avenue. En France, il existe encore un système de péremption avec deux dates, celles de la date limite de consommation (DLC), qui témoigne du délai maximal à l'intérieur duquel un aliment demeure sain à consommer, et celle de la date de durabilité minimale (DDM), qui est l'équivalent de notre libellé "meilleur avant" et signale que le produit est encore propre à la consommation mais que son goût ou son état, sa couleur ou son état original peuvent être altérés.»

Or ce double libellé sème la confusion chez les consommateurs, l'appellation variant selon



Au moins la moitié des six millions de tonnes de produits alimentaires mis à la décharge chaque année au Canada le sont par les consommateurs.

les produits. La DLC est utilisée pour les produits périssables (viandes, poissons, etc.), alors que l'autre, la DDM ou « meilleur avant », touche une foule les produits non périssables, comme le sucre ou les lentilles.

Au final, le procédé assure le roulement continu des produits sur les tablettes, au grand bonheur des commerçants comme des fabricants, mais pousse à tort bien des consommateurs à jeter aux poubelles des produits encore propres à la consommation.

Faut-il éliminer toutes ces appellations nébuleuses? «Non, je ne crois pas», estime Éric Ménard, qui juge que la date de durabilité, qui témoigne de la fraîcheur d'un aliment, est une information jugée encore fort pertinente par plusieurs consommateurs. «L'emballage intelligent pourrait être un compromis intéressant? «La voie proposée par l'Allemagne est prometteuse, mais la partie n'est pas gagnée», estime ce conseiller en environnement.

«L'emballage bon marché est une façon de réduire les coûts pour les fabricants. Or ce système de puces pourrait être onéreux. Ici, on a encore du mal à abandonner la barquette de styromousse pour des raisons de coût. Et cela, même si les fabricants savent fort bien que c'est ce qui est le plus polluant. L'enjeu du coût va peser lourd dans la balance», dit-il.

De l'étiquetage aux puces, il reste donc beaucoup à faire pour que l'Allemagne, qui souhaite réduire de moitié d'ici 2030 le gaspillage sur son territoire, atteigne sa cible. Pas moins de 82 kg

d'aliments par habitant y sont jetés chaque année, dont la moitié sont des fruits et légumes.

Haro sur les supermarchés

Récemment, la France et l'Italie sont montées au front, la première ayant voté en février dernier une loi pour interdire aux grandes surfaces de mettre leurs produits périmés aux ordures ou, pire encore, de les rendre non comestibles en les aspergeant d'eau de Javel pour éloigner les glaneurs et les itinérants.

Désormais, les « invendus » des supermarchés doivent obligatoirement être offerts au rabais, redirigés vers les organismes de charité, l'industrie du compostage ou transformés pour l'alimentation animale. Toutefois, ces nouvelles lois imposées aux supermarchés ne touchent que... 5% du gaspillage alimentaire en France.

La Belgique, où le pouvoir de délivrer ou non des permis aux grandes surfaces relève des élus locaux, avait été une des pionnières dans le domaine en 2013. Plusieurs villes autour de Bruxelles ont depuis rendu conditionnelle la délivrance des permis aux commerçants de l'alimentation à la revalorisation de leurs déchets.

Le Québec... à la traîne

Ici, on est encore loin de toutes ces mesures visant à éviter que des aliments se retrouvent dans les dépotoirs. Et ce, même si un rapport du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) produit en 2012 évaluait à 32 000 tonnes la quantité d'aliments encore comestibles jetée chaque année par l'industrie agroalimentaire. Ce vaste gaspillage ne comprend pas la nourriture mise aux poubelles par le secteur agricole, ni celle jetée par les consommateurs. Selon des chiffres du Chain Value Management Centre, au moins la moitié des six millions de tonnes de produits alimentaires mis à la décharge chaque année au Canada le sont par les consommateurs.

Au Québec, la nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles vise à ce que la totalité des déchets organiques soient détournés des sites d'enfouissement d'ici 2020. «Ici, on n'a pas encore agi sur la question des dates de péremption. Mais la différence dans les cibles visées par le Québec, affirme Éric Ménard, c'est que la politique qui vise la valorisation des déchets alimentaires d'ici 2020 s'appliquerait à tous, pas juste au secteur des grandes surfaces. Mais à l'heure actuelle, on est encore loin du compte.»

Le Devoir

ÉDITORIAL

RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

Le jupon dépasse

Le gouvernement fédéral a lancé, comme promis, le processus de réforme du mode de scrutin. Mais si le choix final reste entre les mains d'une simple majorité de députés — libéraux —, toute la légitimité de la réforme sera mise en doute.

Durant la dernière campagne, les libéraux, comme les néo-démocrates, ont promis que les élections de 2015 seraient les dernières à se tenir en vertu du mode de scrutin actuel. La raison invoquée était la même. « Dans une démocratie multipartite comme le Canada, le système majoritaire uninominal à un tour fausse la volonté de l'électorat », disait mercredi dernier la ministre responsable des Institutions démocratiques, Maryam Monsef.

Un comité parlementaire spécial mènera donc une consultation et proposera, d'ici le 1^{er} décembre, un système électoral qui, entre autres choses, « reflétera avec plus de précision les vœux des Canadiens », a-t-elle ajouté. Le comité comptera, comme à l'accoutumée, six libéraux, trois conservateurs et un néo-démocrate, mais vu l'enjeu s'y joindront un représentant du Bloc québécois et un autre des verts. On applaudirait volontiers, sauf que bloquiste et vert n'auront pas le droit de vote, ce qui permettra aux libéraux de conserver leur majorité au sein du comité.

En plus, les citoyens devront communiquer avec ce comité par écrit ou en ligne. Pour se faire entendre de vive voix, ils devront se rabattre sur les assemblées locales que tous les députés seront invités à tenir dans leur circonscription. Des assemblées, faut-il noter, que chacun organisera à sa guise et qui auront lieu, fort probablement, en plein été puisque leurs conclusions devront être transmises au comité parlementaire le 1^{er} octobre au plus tard.

Et tout ce remue-ménages fait à toute vapeur ne sera pas précédé ou accompagné d'une campagne d'information sur les différents modes de scrutin, un travail qui aurait pu être confié à un organisme indépendant, comme Élections Canada.

Le mode de scrutin appartient aux citoyens. C'est leur outil pour choisir leurs élus. Faute de temps cependant pour tenir une vraie consultation citoyenne, tout se retrouve entre les mains de ces mêmes élus qui connaissent fort bien le système qui avantage le plus leur formation. Il suffit de voir leurs prises de position passées pour le constater. Le libéral Justin Trudeau a déjà dit préférer le bulletin de vote préférentiel qui favorise son parti. Le NPD et les verts militent pour un système proportionnel et les conservateurs, pour le *statu quo*.

◆ ◆ ◆
Tenir les élections de 2019 en vertu d'un nouveau mode de scrutin impose un échéancier serré qui prive les citoyens d'un débat réfléchi comme ceux qui ont eu lieu au Québec (commission Bélard), en Colombie-Britannique, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard. L'étude de l'éventuel projet de loi, qui sera présenté le 1^{er} mai 2017 au plus tard, promet-on, se fera elle aussi à toute vapeur puisqu'il doit entrer en vigueur à l'automne 2017. Le directeur général des élections a averti qu'il lui faudrait au moins deux ans pour mettre le nouveau système en place, surtout s'il faut modifier les frontières de certaines circonscriptions, une retombée inévitable d'un système proportionnel.

Les citoyens n'auront pas le dernier mot non plus puisque le gouvernement écarte l'idée d'un référendum. On peut reconnaître que le temps manque, mais la cohérence aussi. Ce gouvernement qui dit rechercher un meilleur respect de la volonté des citoyens s'en remet à un comité où son parti sera armé d'une majorité parlementaire obtenue avec moins de 40% des voix. En plus, la ministre invoque le système électoral qu'elle veut mettre au rancart pour justifier de ne pas donner de droit de vote au Bloc et aux verts, ce que demandait le NPD. Ce dernier disait, avec raison, qu'aucun parti ne devrait avoir la majorité au comité afin de favoriser la recherche d'un consensus.

On ne sait pas non plus qui décidera du sort du projet de loi du gouvernement. Ce dernier n'en souffle mot. Mais en l'absence d'un référendum, rien de moins qu'un vote à majorité qualifiée ne serait acceptable. Le choix de notre mode de scrutin ne peut relever que du bon vouloir des libéraux.

Répétons-le. Le système électoral appartient aux citoyens. S'ils ne peuvent en décider directement, ils doivent avoir l'assurance que la décision finale exigera l'appui d'une diversité de leurs représentants élus. La légitimité de la réforme en dépend.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Merci, Madame Payette

Surprise et attristée de lire à la place de votre chronique du vendredi 6 mai « *que Le Devoir met fin à la chronique de madame Lise Payette* ». Phrase laconique si l'en est de la part d'un journal comme *Le Devoir* après neuf ans de collaboration.

Mes vendredis ne seront plus jamais les mêmes sans la lecture de votre chronique. Étiez-vous considérée comme TROP féministe? Parliez-vous TROP vrai? Étiez-vous TROP indépendantiste? Tous ces TROP qui nous ont fait réfléchir, applaudir, qui nous ont permis de prendre conscience que nous étions aussi « capables de... » de prendre notre place dans cette société... Je vous connais, Madame, depuis cette belle campagne électorale de 1976, je faisais partie de ces centaines de bénévoles dans le comté de Dorion. Depuis ce temps je vous admire pour votre force morale, votre intelligence qui a souvent fait mal paraître certains hommes. Vous avez toute mon admiration, je souhaite vous lire ou vous entendre encore longtemps dans d'autres lieux, dans un prochain livre peut-être, réunissant tous ces écrits. Merci, Madame.

Marie-Claire Nivolon
Montréal, le 13 mai 2016

Un mode de scrutin clair

Le Canada (et le Québec aussi!) a besoin d'un mode de scrutin revu et corrigé. Un gouvernement majoritaire avec 30% des voix, c'est la dictature de la minorité. On parle beaucoup de mode de scrutin proportionnel, mixte ou pas ou je-ne-sais-

quoi. Tout cela est très obscur. Pour avoir voté selon des règles compliquées, je peux vous dire que, si on n'est pas très bien informé, on ne sait pas quoi faire avec des bulletins de vote grands comme des pages de journal. Ces modes complexes ont déjà été rejetés par référendum dans plusieurs provinces.

Je suggère donc un mode simple, éprouvé, largement utilisé, facile à comprendre et qui vraisemblablement corrigerait les énormes distorsions actuelles, ou au moins en donnerait la possibilité. Un mode uninominal à deux tours. Ce n'est pas le mode idéal, mais les citoyens de ce pays sont sûrement plus enclins à approuver ce genre de modification qu'un système complexe auquel ils ne comprendraient pas grand-chose. Ce serait un pas dans la bonne direction.

Avantages: facile à mettre en place et à comprendre, simple à dépouiller, on peut risquer de voter pour un petit parti (qu'on pourra reconduire ou non au 2^e tour), on peut corriger son tir en fonction des résultats du 1^{er} tour, pas besoin de redéfinir les circonscriptions électorales. Inconvénients: deux appels à voter en peu de temps, coûts (mais la démocratie coûte toujours à terme moins cher que la dictature), possibilités de distorsions (moindres qu'avec un seul tour). Les élections à deux tours ne sont pas rares et semblent bien fonctionner: la plupart des pays d'Amérique du Sud, plusieurs États européens l'utilisent. Il y a donc de nombreux cas de figure comparables à étudier. Alors, pourquoi pas?

Serge Sokolski
Québec, le 14 mai 2016

Aérodrome de St-Cuthbert: moi aussi, j'ai des rêves

J'ai longtemps rêvé de retisser des liens avec le village de mes ancêtres. De vivre une vie où je cueille les fruits des arbres que j'ai plantés. En vieillissant, je me suis mis à rêver de mes enfants qui courent le samedi matin, dans la rosée et le chant des oiseaux. De leurs yeux éclatants lorsqu'ils cueillent une fraise ou une carotte, nés du soleil et d'un sol riche.

Ce rêve d'un rapport plus sain avec la nature est partagé par beaucoup de mes voisins. Ils ont tous leur variante personnelle; il y a une herboriste, il y a un amoureux des chevaux, il y a celui qui court les foires pour que les enfants caressent ses chèvres. Leur rêve n'est pas une chimère, ils l'ont réalisé. Ils ont fait les choix qui s'imposaient pour y arriver. Ils ont cherché et trouvé une communauté où il serait accepté.

Ils n'ont pas eu besoin d'avoir un recours quasi théologique aux instances supérieures et opaques du gouvernement fédéral. Ils ont fait plus que suivre les règles, ils ont compris l'importance d'insérer leur projet personnel dans une communauté, tout en la respectant. Ils ont compris que leur rêve ne devait pas ruiner celui des autres.

Cette maturité nous apparaît comme évidente. Pourtant, le promoteur du projet d'aéroport à Saint-Cuthbert n'hésite pas à invoquer son propre rêve pour nous l'imposer. Et nos rêves? Le gouvernement du Canada va-t-il l'autoriser à les détruire?

Jean-Marc Lambert
Saint-Cuthbert, le 15 mai 2016

LIBRE OPINION

Projet de loi 59 sur le discours haineux: pourquoi continuer?

JULIE LATOUR
Avocate

JULIUS GREY
Avocat

Une chape de plomb de plus en plus suffocante s'abat sur la liberté d'expression au Québec, alimentée par une rectitude politique tentaculaire, qui trouve elle-même sa source dans une mentalité victimitaire croissante. Dans ce contexte, nous souhaitons exprimer notre vive inquiétude face au projet de loi n° 59, présentement à l'étude en commission parlementaire, visant à inscrire dans la Charte québécoise des dispositions contre les « discours haineux » ou incitant à la violence, en duplication avec celles qui existent déjà au Code criminel.

La liberté d'expression est une source essentielle pour irriguer la démocratie. Chèrement acquise à travers l'histoire, elle peut être définie comme la liberté mère, à la base de la liberté de pensée et d'opinion, qui inclut la liberté de s'exprimer, de publier, d'informer, de manifester et de débattre.

Comme l'écrivait en 1994 le juge Baudouin de la Cour d'appel du Québec, dans l'affaire Montréal (Ville) c. Cabaret Sex Appeal inc: « Une société li-

bre et démocratique comme la nôtre doit nécessairement faire preuve d'un haut degré de tolérance pour l'expression de pensées, d'opinions, d'attitudes ou d'actions », y compris celles qui « peuvent être dérangeantes, choquantes ou même blessantes pour certaines personnes ou pour certains groupes. La liberté d'expression ne doit pas être couchée dans le lit de Procuste du "political correctness" ».

Rectitude politique

Le projet de loi n° 59 participe d'une rectitude politique dangereuse, issue de l'idéologie de multiculturalisme canadien, que le Québec n'a jamais cautionnée. Et malgré son adhésion au multiculturalisme, le législateur fédéral a abrogé, en juin 2013, l'article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne, relié au discours haineux, avec l'adoption de la loi C-304, tandis que d'autres provinces remettent en question la façon dont les institutions canadiennes des droits de la personne traitent les plaintes anti-haine à travers le pays, vu les excès observés dans des cas concrets.

Dans les circonstances, nous nous expliquons mal pourquoi le gouvernement libéral continue d'aller de l'avant avec ce projet de loi, alors même que sa pertinence et sa légalité ont été largement contestées par tous les intervenants de la société

civile, lors de la consultation publique en commission parlementaire tenue aux mois d'août et septembre derniers.

Par comparaison et de façon totalement inexplicable, le projet de loi 62, présenté de façon concomitante, réduit la neutralité religieuse de l'État à une peau de chagrin, car il n'affirme ni ne reconnaît le principe de laïcité et de neutralité religieuse de l'État dans la Charte québécoise, ce qui est une omission d'importance pour les assises sociétales d'un État de droit.

Le discours haineux: un nouveau blasphème civil?

Pour l'instant, les changements proposés au projet de loi 59 sont d'ordre purement cosmétique. Pour cette raison, l'article 1 a été adopté avec la vive dissension des partis d'opposition. Les accros à la liberté d'expression et à la liberté académique demeurent. On ouvre ainsi une boîte de Pandore pour instaurer une police de la pensée au Québec, sous les auspices de la brigade qui sera mise sur pied par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPJ). Le projet de loi 59 contient un arsenal de mesures liberticides pour punir le nouveau crime qu'il instaure, le blasphème civil. Qu'en sera-t-il dès lors notamment de la possi-

bilité de critiquer librement les religions? La CDPJ, qui n'en est pas à une contradiction près, prône à la fois le pluralisme sociétal et l'unicité du discours public.

Nous nous expliquons mal l'empressement de la CDPJ à revenir à la charge auprès du législateur avec une telle demande, au terme de trois tentatives infructueuses depuis 1994, et alors qu'elle n'a recensé qu'une seule plainte, au milieu des années 90. Pour le reste, elle ne s'appuie que sur des exemples hypothétiques. Où est donc l'objectif urgent et réel requérant de légiférer?

Si un droit aussi fondamental que la liberté d'expression doit être restreint, il faut en démontrer les objectifs urgents et réels, de même que la finalité législative, totalement absents en l'instance, et opter pour la législation la moins attentatoire possible, alors que le projet de loi n° 59 contient au contraire un arsenal de mesures drastiques.

La volonté de policer le débat public auquel aspire le projet de loi n° 59 participe d'une vision désincarnée de la société et semble vouloir occulter le fait que la démocratie est le théâtre des passions, qui doivent s'articuler au sein des institutions existantes, à défaut de quoi on peut au contraire engendrer un glissement vers la violence ou la radicalisation.

Réconciliation turco-israélienne à l'horizon?

TOLGA BILENER

Professeur de géopolitique, Université Galatasaray, université publique turque francophone établie à Istanbul

Il y a des signes qui ne trompent pas : Israël pourra ouvrir un bureau de liaison au siège de l'OTAN à Bruxelles dans les prochains jours. Une demande qui était sur la table depuis des années, mais qui n'avait pas pu être concrétisée jusqu'ici... en raison du veto de la Turquie, opposée depuis 2010 à toute tentative de coopération entre l'OTAN et Israël. Il semble que le veto a finalement été levé. Pourquoi?

De plus, le moment est délicat, puisque le premier ministre turc Ahmet Davutoglu a récemment annoncé sa démission-surprise. Il sera remplacé avant la fin du mois. Son départ était souhaité, voire imposé par le président Recep Tayyip Erdogan, pourtant de la même famille politique — le Parti de la justice et du développement (AKP), au pouvoir depuis 2002. Ce départ précipité reflète la volonté d'Erdogan de renforcer sa mainmise du pouvoir et de ne supporter aucune rivalité, même hypothétique.

Justement, le changement de premier ministre peut être utilisé par Erdogan pour un changement de cap en politique étrangère, puisque M. Davutoglu fut l'architecte idéologique de la politique étrangère de l'AKP, taxée de néo-ottomane. Dans son chef-d'œuvre publié en 2001, *La profondeur stratégique*, M. Davutoglu, professeur de relations internationales, estimait que le partenariat stratégique de la Turquie avec Israël, lancé par des accords de coopération militaire en 1996, était nocif pour l'image de la Turquie dans le monde arabo-musulman. Alors que, pour lui, la Turquie a un rôle historique à jouer dans l'espace de l'ancien Empire ottoman.

Incident clé

Une fois au pouvoir, l'AKP n'a pourtant pas coupé aussitôt les ponts avec Israël. Au contraire, premier ministre à l'époque, M. Erdogan se rendit en Israël en 2005 pour une visite officielle afin de promouvoir les relations entre les deux pays. Juste après la victoire du Hamas dans les élections municipales palestiniennes, cependant, les dirigeants du mouvement, considéré comme terroriste par Israël et par de nombreux pays occidentaux, ont été accueillis en héros à Ankara. Commença alors le long processus de dégradation des relations.

La goutte qui a fait déborder le vase fut l'incident de la flot-

tille *Mavi Marmara* en mai 2010, quand neuf turcs, membres des ONG islamistes ont été tués par l'armée israélienne, alors qu'ils tentaient de parvenir à Gaza et briser l'embargo israélien imposé à ce territoire dirigé par le Hamas. Ankara a rappelé son ambassadeur et, depuis, tout va mal entre les deux pays.

Mais l'eau a coulé sous les ponts : depuis l'été 2015, l'armée turque — qui fut un acteur majeur du rapprochement turco-israélien des années 1990 — est engagée dans un combat sans merci contre le PKK dans le sud-est du pays; et le président Erdogan cherche des voies pour briser son isolement dans le monde occidental; côté israélien, le gouvernement Netanyahu désire réduire l'isolement régional de son pays, surtout depuis que l'accord nucléaire a été

signé entre l'Iran et l'Occident.

Ainsi, les diplomates turcs et israéliens tiennent des réunions régulières depuis des mois. La presse turque ne cesse d'évoquer des signaux positifs, en rappelant, d'une part, que les liens commerciaux bilatéraux n'ont pas vraiment été affectés par la crise politique et représentent 6 milliards de dollars par année et, d'autre part, la possibilité de bénéficier des ressources gazières israéliennes récemment découvertes en Méditerranée orientale.

Réconciliation

Le moment est alors opportun pour une réconciliation, d'autant plus que le président Erdogan a maintenant l'occasion de blâmer son ancien premier ministre de tous les maux de la politique étrangère turque actuelle. Le pays est en pleine crise avec la Russie en raison de la crise syrienne; la Turquie estime que l'objectif numéro un en Syrie doit rester le départ d'Assad, alors que cela semble ne plus être une priorité pour l'Occident; les alliés de la Turquie accusent celles-ci d'entretenir une relation ambiguë avec le groupe État islamique et lui reprochent son refus de coopérer avec les Kurdes syriens; la Turquie refuse, toujours malgré la position inverse de ses alliés occidentaux, de reconnaître le régime du général Sissi en Égypte, l'AKP préférant garder des relations privilégiées avec les Frères musulmans et des organisations proches de ceux-ci, dont le Hamas... Tout cela, sans parler de la crise migratoire qui continue d'empoisonner les relations avec l'UE malgré l'accord passé en mars dernier.

Le regard que le président Erdogan porte sur Israël n'est pas vraiment différent de celui de son ancien premier ministre. La différence est que M. Erdogan a prouvé à maintes reprises qu'il est un leader pragmatique. C'est pourquoi il peut tirer profit du départ de M. Davutoglu pour faire des changements de politique étrangère, dans l'espoir de réduire les critiques de plus en plus sévères adressées à son égard en Occident. Il n'est pas un secret non plus que les États-Unis attendent cette réconciliation avec impatience.

Renouer avec Israël représenterait un changement important dans la direction de la politique étrangère turque. Il est maintenant entre les mains d'Erdogan de décider si oui ou non ce changement viendra. Cela sera à lui aussi de faire avaler la pilule à ses électeurs.



Le *Louis-Saint-Laurent*, navire amiral de la Garde côtière canadienne, dans les eaux de l'Arctique

SOURCE ANNE PELOUAS

Les frontières de l'Arctique, source de conflits futurs?

FRÉDÉRIC LASSERRE

Département de géographie, Université Laval

L'auteur a participé, mercredi à Québec, au dernier rendez-vous de la saison du «Devoir de débattre», coorganisé par Le Devoir, la Conférence des Juristes de l'État et les Musées de la civilisation. Le sujet portait sur le thème de ce texte.



avec les impacts majeurs des changements climatiques, l'Arctique est redevenu un sujet d'actualité sur la scène politique canadienne. La fonte des glaces, en ouvrant possible-ment l'accès à des routes maritimes stratégiques et à des ressources jusqu'ici peu exploitées, bouleversait un équilibre politique en fait largement hérité de la guerre froide.

Les changements climatiques, en rendant possibles (mais non pas inévitables) une exploitation accrue des ressources et un trafic maritime en expansion, ont contribué, avec l'augmentation spectaculaire des cours des matières premières jusqu'en 2014, à propulser l'Arctique dans la logique commerciale de la mondialisation. Ces enjeux économiques et stratégiques soulignent l'importance de la définition des frontières dans la région : les différends opposant les États arctiques ont souvent été interprétés comme de potentielles bombes à retardement compte tenu de l'ampleur annoncée des réserves de ressources de la région et de l'importance stratégique prêtée aux routes arctiques.

Un litige différent

Il faut déjà préciser que le litige sur le passage du Nord-ouest est très différent dans sa nature, des litiges entourant les frontières maritimes des plateaux continentaux étendus. La dispute entre États-Unis et Canada sur le passage du Nord-ouest porte sur le statut de ces eaux. Pour Ottawa, il s'agit d'eaux intérieures canadiennes, sur lesquelles le Canada a donc plein contrôle, en particulier pour établir des règlements ayant trait à la navigation. Pour Washington, une bonne partie du passage se trouve sans



FRANCIS VACHON LE DEVOIR

Henri Dorion, Frédéric Lasserre, Suzanne Lalonde et Bernard Voyer participaient la semaine dernière au «Devoir de débattre» sur l'Arctique.

doute dans les eaux territoriales du Canada, mais ce passage constitue un détroit international, ce qui signifie en droit que n'importe quel navire peut y passer sans avoir à demander d'autorisation. Ailleurs dans l'Arctique, il y a des désaccords sur les frontières des plateaux continentaux étendus, zones maritimes dans lesquelles les États ne sont pas souverains, mais disposent des droits de réglementation de l'exploitation des ressources des fonds marins.

La dispute avec les États-Unis et l'Union européenne portant sur le passage du Nord-Ouest n'est pas récente : elle remonte aux années 1960 et a connu plusieurs rebondissements, en 1969 et 1985 notamment. Elle s'est retrouvée sous les feux des projecteurs avec la fonte de la banquise, qui potentiellement pouvant entraîner le développement du trafic maritime et donc poser la question du contrôle de celui-ci : liberté de navigation ou supervision selon les règles canadiennes?

En réalité, ce n'est pas pour le potentiel économique du passage du Nord-ouest (PNO) en tant que tel que Washington manifeste son désaccord : le département d'État a reconnu que les navires commerciaux américains qui soumetaient transiter par le PNO devraient respecter la législation canadienne. Ce que craint Washington, à tort ou à raison, c'est la restriction de

mouvement de ses navires militaires, et le précédent, la possibilité que la souveraineté canadienne sur le PNO donne des idées (à tort ou à raison) à d'autres États pour restreindre la liberté de navigation.

Les litiges entourant les frontières maritimes ne sont pas récents non plus : un différend oppose le Canada et les États-Unis en mer de Beaufort depuis 1977, tandis que la Russie et la Norvège ont connu un long désaccord en mer de Barents remontant aux années 1970. Ces litiges ont connu un retour en scène avec la diffusion de revendications frontalières tout au long de la dernière décennie.

Trop chères, trop complexes

Faut-il s'inquiéter de ces disputes en Arctique? Au sujet du PNO, contrairement aux pronostics, le trafic de marchandises en transit y demeure très faible : un navire en 2013, un en 2014, zéro en 2015. Du côté russe, nettement mieux équipé, le trafic a augmenté jusqu'en 2013 (71 transits) puis s'est effondré à 18 en 2015. Ces chiffres sont très faibles par rapport aux points stratégiques que constituent Suez (18 500 transits en 2015) ou Panama (11 000 transits en 2015). Les compagnies maritimes s'intéressent très peu au transit par les routes arctiques, trop chères, trop complexes, peu faciles à intégrer

dans les contraintes logistiques du transport maritime. De fait, il n'y a pas de trafic maritime à superviser, ou très peu : il n'y a donc pas de motif de tension politique.

Quant aux frontières maritimes, l'apparent empressement des États à déposer des revendications n'a rien à voir avec une quelconque loi de la jungle qui donnerait une prime au premier arrivé. Au contraire, c'est vraiment la règle de droit qui prévaut jusqu'à présent. Et celle-ci dit que les États disposent de 10 ans après leur ratification de la Convention du droit de la mer pour pouvoir déposer une revendication sur des plateaux continentaux étendus.

La course à l'appropriation des espaces maritimes arctiques est en fait une course contre la montre de chaque État riverain. Le Canada devait ainsi déposer sa demande avant décembre 2013. De plus, les médias soulignent les désaccords et chevauchements, mais omettent souvent de souligner les concordes, par exemple les accords Canada-Danemark de 1973, URSS-États-Unis de 1990, Islande-Danemark en 1997 et 2014, Norvège-Danemark de 2006, et surtout Russie-Norvège de 2010, alors que nombre d'observateurs prédisaient de grandes difficultés pour résoudre ce litige. Les désaccords frontaliers arctiques ne sont pas insolubles, bien au contraire. Enfin, au cœur du bassin arctique, les ressources probables sont assez faibles : si litiges et chevauchements il y a en effet, il est peu vraisemblable que ceux-ci enveniment les relations entre les protagonistes au vu des très faibles enjeux stratégiques et économiques.

La transition d'une zone arctique figée dans la guerre froide vers une région bouleversée par les changements climatiques et l'intégration dans des logiques commerciales, s'est accompagnée d'un réveil de disputes parfois anciennes, et de l'émergence de nouvelles, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec un quelconque appétit territorial, mais bien avec les dispositions du droit international (10 ans pour préciser les revendications maritimes). Ces différends sont réels; ils ne sont pas majeurs et en aucun cas ne préfigurent un futur conflit que trop de médias ont annoncé dans le passé.



ADEM ALTAN AGENCE FRANCE-PRESSE
Le président de la Turquie, Recep Tayyip Erdogan

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Veronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shilids (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Paoline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Retino-Panzelli (reporters); information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Grino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale : Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G., Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction : Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopya (commis). DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Lecloux (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Mélanie Simard (adjointe par intérim), Jeanne de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

ACTUALITÉS

AFGHAN

SUIVE DE LA PAGE 1

voir. « Un des changements les plus immédiats pour moi a été de me dire : « Ah ! Je peux aller dehors, seule, sans supervision, et je serai en sécurité. » Nous allons rarement à l'étranger [en Afghanistan] et, quand nous y allons, c'était accompagné d'un membre masculin de notre famille. Pour des raisons de sécurité. Pour des raisons culturelles aussi. Et aussi à cause d'une famille très protectrice qui avait subi les ravages de la guerre. »

M^{me} Monsef mesure à quel point sa vie aurait été différente si sa mère n'avait pas tout quitté pour le Canada. « Si j'étais restée en tant que réfugiée en Iran ou restée en Afghanistan, j'y pense des fois, j'aurais probablement été mariée jeune. J'aurais, j'espère, trouvé des façons différentes de faire une différence. » Elle a pu fréquenter l'école, travailler aussi. En Afghanistan, « on recevait notre éducation à la maison », car le régime n'autorisait pas les filles à s'éduquer.

Après avoir obtenu un baccalauréat à l'Université Trent,

Maryam Monsef s'implique dans une multitude de causes sociales. Elle œuvre au YWCA, au Groupe de recherche d'intérêt public de l'Ontario, au New Canadians Centre, un organisme régional d'accueil des immigrants et réfugiés.

L'appel de la politique

La politique se présente à Maryam Monsef en 2014. La jeune femme entend retourner en Afghanistan, où un emploi l'attend. Elle vend ses meubles, renonce à son joli appartement au centre-ville de Peterborough, décline des offres professionnelles alléchantes.

« Je m'en allais aider des femmes, raconte-t-elle au Devoir. Je m'en allais redonner. Je n'ai pas pu entrer en Afghanistan, car ce n'était pas sécuritaire, en particulier à ce moment à cause de l'élection qui devait avoir lieu dans les mois à venir. Il y avait une sorte de vide du pouvoir : il y avait une sorte d'anarchie, il y avait de la peur, il y avait des enlèvements. »

Elle évoque les files d'attente interminables devant les bureaux de scrutin, repense à ces gens qui désiraient à tout prix se prévaloir de leur droit de

vote si peu exercé au cours des trente dernières années. « Je l'ai toujours su, car la politique a affecté ma vie depuis aussi loin que je me souviens, mais c'est à ce moment que j'ai vraiment compris le lien entre la démocratie, la bonne gouvernance et tout le reste », dit le ministre.

M^{me} Monsef s'était quand même rendue jusqu'en Iran et y avait aidé des réfugiés afghanes. Ce sont elles qui l'ont encouragée à se lancer en politique, raconte-t-elle. « Elles m'ont dit "Si tu peux entrer en politique, fais-le. Fais-le pour nous qui ne le pouvons pas. Et n'aie pas peur." J'ai finalement rassemblé le courage de me présenter à l'élection municipale et je suis arrivée à 1% de la victoire [elle a obtenu 36% contre 40% pour Daryl Bennett, le maire élu]. Et l'espoir que Justin Trudeau a apporté à l'élection fédérale, les gens qu'il a rassemblés autour de lui m'ont inspirés et m'ont convaincus de mettre ma fatigue électorale de côté pour la faire une deuxième fois. »

Une première

Maryam Monsef réussit à se faire élire dans Peterborough-Kawartha, une circonscription très peu diversifiée où à peine 2% de la popula-

tion est composée de nouveaux arrivants. Aucun député sortant n'était sur la ligne, la circonscription ayant été le fief du conservateur Dean Del Mastro, condamné à la prison pour fraude électorale en 2014. Elle est la première femme à s'y faire élire depuis 1867, la première immigrante aussi.

Lors de son premier discours au Parlement, Maryam Monsef a parlé du « chemin parcouru » depuis son départ d'un pays « où un parlementaire de 31 ans siégeant au cabinet était impensable ». « Me voici, ajoutez-t-elle en entrevue, sachant ce que c'est que de ne pas avoir un gouvernement utile, sachant ce que c'est quand un gouvernement n'est pas toujours légitime, sachant ce que je sais du chaos et de l'agitation qui peuvent survenir quand les gouvernements ne sont pas au service du peuple, me voici investie de la responsabilité de moderniser les institutions démocratiques du Canada. Je ne prends pas cela à la légère, mais je sais aussi à quel point c'est un honneur. Je sais que ce ne sera pas facile. »

Le Devoir



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Maryam Monsef en cinq dates

1985 Naissance à Hérat, en Afghanistan.

Mai 1996 Arrivée au Canada en tant que réfugiée avec sa mère et ses deux sœurs, Mina et Mehrangiz.

2009 Création de la Red Pashmina Campaign, un groupe qui incite les Canadiennes à donner pour aider les femmes afghanes, notamment en achetant une écharpe rouge caractéristique. Quelque 1500 écharpes ont été vendues à ce jour.

27 octobre 2014 Se présente à la mairie de Peterborough, où elle arrive en deuxième place.

19 octobre 2015 Élection à la Chambre des communes. Elle est la première femme d'origine afghane à faire son entrée à la Chambre des communes et elle est la plus jeune ministre de l'équipe Trudeau.

CANNES

SUIVE DE LA PAGE 1

d'ailleurs sa présence auprès d'eux comme un vrai miracle, à travers son horaire de fou, puisqu'elle rencontrera la presse le jour, participera au gala du soir, avant de repartir aussitôt en Espagne sur le plateau de *Five Seconds of Silence* (avec Brad Pitt), de Robert Zemeckis.

Pas de répit donc pour la frêle égérie de Dior, actrice avant tout, d'un film à l'autre investie de tout son être.

Cette plongée à la rencontre de ses doubles de cinéma, elle l'évoquait dimanche, précisant hésiter à accepter des rôles : « À cause du travail intense qui commence alors en dedans de moi pour la quête du personnage. C'est comme tomber amoureux. On y pense tout le temps. Je dois trouver la façon dont elle respire, dont elle souffre. J'ai besoin de savoir ce qui s'est passé dans l'enfance d'un personnage. Il y a tellement de clés dans l'enfance... »

Devant la presse, l'actrice semble toujours craindre de ne pas se montrer assez précise dans

ses réponses, ajoute des détails, s'enroule autour, demande : « Est-ce que ça allait ? Me suis-je bien exprimée ? » Sa perpétuelle inquiétude doit bien constituer une des sources de son talent.

Un film porté par une grâce

Nicole Garcia aura attendu sa Marion un an, le temps pour l'actrice d'émerger d'autres univers parallèles. La cinéaste ne voyait qu'elle pour ce rôle de femme, très sexuée, en quête d'absolu. « Son corps parle plus que les décors du film. Elle est une géographie... » Elle a voyagé dans ses paysages.

Nicole Garcia en est à sa troisième course à la Palme d'or et livre cette fois son meilleur film, porté par une sorte de grâce. Rien d'extravagant, mais la lumière et les images magnifiques de Christophe Beaucarne sont posées sans réserve sur un univers romanesque, à distance parfaite, ne cherchant à blâmer personne si ce n'est l'époque, avec une vraie justesse et un amour pour ses personnages.

Mal de pierres raconte l'histoire d'une jeune femme de la bourgeoisie campagnarde (Cotillard), aux portes de la folie, qui cherche l'amour fou et se retrouve mariée de force à un

travailleur itinérant exilé de la guerre civile espagnole, brave type pourtant (Alex Brendemühl, quasi mutique, tout en stoïcisme). Au sanatorium, elle s'éprend d'un beau lieutenant malade (Louis Garrel, parfait en mourant sophistiqué, cerné et alité). Le voici partenaire de Marion Cotillard pour la toute première fois, et la chimie passe bien.

Ces femmes trop ardentes

La cinéaste chérissait, il faut dire, le roman à sa base, signée par l'Italienne Milena Agus, transposé de la Sardaigne à la France des années 50, avec longue parenthèse dans un sanatorium suisse, sorti tout droit de *La montagne magique* de Thomas Mann.

Côté figures féminines fortes, on pense à la Catherine des *Hauts de Hurlevent* d'Emily Brontë. Nicole Garcia évoque celles à la fois littéraires et cinématographiques, de *Madame Bovary* à *Adèle H.*, qui ont rêvé l'amour, en porte-à-faux avec leur société corsetée, débordant du cadre par toutes leurs fibres. De grandes actrices se sont frottées à ces rôles, d'Isabelle Adjani à Isabelle Huppert. « Mais le personnage de Gabrielle évolue. »

Pressentie pour camper l'héroïne de *Mal de pierres*, Marion Cotillard avoue avoir d'abord souhaité que le scénario tiré du roman par Jacques Fieschi lui déplaît. En vain. « J'ai commencé à lire et j'ai dit oui. Je suis attirée par ce que je n'ai pas encore exploré, ici cette femme que les autres empêchent de déployer ses ailes. Gabrielle est un être singulier. Avec une passion brimée. Elle se laisse faire par son entourage, tout en se rebellant à l'intérieur de sa coquille, se servant de son mari pour acquiescer une certaine expérience sexuelle, sans le connaître toutefois. »

« J'ai jamais ces rôles d'hommes pudiques, courageux, silencieux », précise Nicole Garcia. Le personnage du mari est très beau, tout en abnégation, en amour pur. « Il a cette capacité d'être généreux, explique son interprète, d'oublier que sa Gabrielle a un amant, qu'elle ne sera jamais tout à fait sienne. »

Mal de pierres est un film qui trouverait son public au Québec, par sa sensibilité sans mièvrerie, son classicisme et sa vérité. On espère qu'il se fraiera un chemin jusqu'à nos écrans.

Le Devoir

Odile Tremblay est à Cannes à l'invitation du Festival.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le premier ministre Philippe Couillard lors de son discours de clôture du conseil général du PLQ

Un chantier de l'économie de partage

Le gouvernement Couillard lancera un chantier de l'économie de partage pour calmer les jeunes libéraux dissidents dans son parti, mais maintient la ligne dure avec son projet de loi 100 qui met au pas Uber.

Au terme du conseil général du PLQ dimanche, le premier ministre a annoncé qu'il acceptait la demande de la Commission-Jeunesse de mettre sur pied un chantier pour définir et encadrer l'économie de partage.

Philippe Couillard a toutefois fait savoir qu'il n'avait pas l'intention de céder sur le cœur du projet de loi 100 déposé jeudi, ouvertement contesté par des militants, qui ont voté une résolution qui enjoint au gouvernement de se montrer plus souple envers ce « phénomène irréversible ».

Il a rappelé que son ministre des Transports, Jacques Daoust, est prêt à faire des « ajustements », mais pas sur les questions fondamentales, comme le permis spécial, l'assurance, les vérifications de sécurité, etc.

Ce chantier vise à mettre en place un « cadre général assez souple » pour permettre l'apparition de ce modèle économique, a expliqué M. Couillard.

Le président de la Commission-Jeunesse du PLQ, Jonathan Marleau, s'est réjoui de l'instauration d'un tel chantier. La veille, il affirmait que le projet de loi 100 ne correspondait pas à la résolution adoptée par les membres du parti, mais dimanche, il gardait l'espoir que le projet de loi serait modifié pour y être fidèle.

La Presse canadienne

COUILLARD

SUIVE DE LA PAGE 1

francophones, comme la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys dans l'ouest de l'île de Montréal, font-elles mieux en matière de réussite scolaire ? s'est demandé Philippe Couillard, qui a aussi souligné que l'Ontario obtenait des taux de diplomation supérieurs à ceux obtenus au Québec. « C'est inacceptable », a-t-il dit. L'écart important entre la réussite scolaire des garçons et celle des filles est également « inacceptable », a ses yeux. « Qu'est-ce qui est fait dans ces milieux qui n'est pas fait ailleurs ? Est-ce si difficile ? Est-ce si compliqué ? Non, c'est une question de volonté politique, de courage et de leadership, et on va faire en sorte que ça s'applique pour tous les Québécois et à tous les enfants du Québec », a affirmé le chef libéral devant ses militants.

Ce n'est pas une question de ressources puisque toutes les commissions scolaires disposent de budgets semblables, a précisé Philippe Couillard lors de la conférence de presse qui a suivi. L'engagement de la communauté anglophone dans ses écoles explique en partie leurs bons résultats, a-t-il avancé.

Mieux vaut tard que jamais

Dans son discours, Philippe Couillard a avoué que son gouvernement avait eu tort de s'égayer dans des chicanes stériles sur les élections scolaires et les structures » pendant deux ans, notamment avec le projet de loi 86 sur la gouvernance des commissions scolaires. Il a parlé de « la réflexion nécessaire qui montre une grande maturité pour une formation politique de

reconnaître qu'il faut se concentrer d'abord et avant tout sur la réussite éducative de nos élèves et nos enfants et nous éloigner des débats qui nous écartent des véritables priorités ».

En conférence de presse, Philippe Couillard a enterré pour de bon le projet de loi 86. Refusant d'y voir une erreur, il a présenté un mea culpa moins franc que dans son discours. Il a indiqué que certains éléments qu'il contenait — les allocations budgétaires et la responsabilisation des écoles — seront repris dans un autre projet de loi que le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, présentera pour adoption à l'automne.

En matinée dimanche, les militants libéraux ont assisté à la conférence du spécialiste en éducation Égide Royer pour ensuite se pencher sur une résolution-cadre sur l'éducation.

Parmi les propositions étudiées figurent l'implantation graduelle de la maternelle à quatre ans ainsi que l'école obligatoire jusqu'à 18 ans, un prolongement de deux ans que le chef libéral avait dénoncé quand la Coalition avenir Québec l'avait soumis et dont il avait évalué le coût à 250 millions. « La grave erreur, c'est de présenter ça comme l'école obligatoire jusqu'à 18 ans. [...] C'est [plutôt] l'apprentissage jusqu'à 18 ans », a-t-il dit, précisant que cet apprentissage ne ferait pas nécessairement sur les bancs de l'école. Les sommes pour assurer cet apprentissage prolongé ne seront pas soumises au « cran d'arrêt », un concept abandonné à tout le moins dans le cas de l'éducation, et elles seront déchargées graduellement.

La résolution-cadre critique aussi les projets de changements de structures. « Alors que les dernières années ont été monopolisées par les questions

de structures, de gouvernance et de ressources, trop peu d'efforts ont été déployés autour de ce qui importe le plus, c'est-à-dire l'apprenant, son milieu et les facteurs reconnus pour favoriser sa réussite scolaire », peut-on lire dans le document.

Samedi, les libéraux se sont divisés sur la proposition visant l'économie de partage et Uber, mais aussi sur la création du registre des armes à feu dont une proposition réclamait l'abandon. Elle fut battue de justesse après un débat animé. « Notre parti est le reflet de la société du Québec », s'est félicité le chef libéral.

Le Devoir

Écart important

Au cours des cinq dernières années, le taux de diplomation des élèves dont la langue d'enseignement est le français est constamment demeuré inférieur à celui des élèves recevant un enseignement en anglais. Le taux de diplomation représente la proportion d'élèves ayant obtenu un diplôme sept ans après leur entrée au secondaire. Il peut s'agir d'un diplôme d'études secondaires, mais aussi d'autres diplômes ou qualifications professionnelles.

Taux de diplomation selon la langue d'enseignement

| | Français | Anglais |
|------|----------|---------|
| 2015 | 77,1% | 84,5 |
| 2014 | 75,0 | 84,5 |
| 2013 | 74,3 | 82,3 |
| 2012 | 72,7 | 81,9 |
| 2011 | 71,8 | 79,2 |

Source : Ministère de l'Éducation du Québec

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com